



ANALYSE DU COMITÉ 21



ENTRE CHARM EL-CHEIKH ET MONTREAL : GÉOPOLITIQUE DES RESSOURCES, CRISE DE L'ÉNERGIE ET VEILLE SUR LA BIOSPHERE



1er réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org





Introduction

Sitôt la COP 27 terminée, le monde de l'environnement se tourne vers la COP 15 sur la biodiversité, présidée par la Chine, et qui se tiendra finalement à Montréal... Beaucoup d'acteurs voudraient lier, voir pour certains, joindre les deux enceintes. Mais la décision finale de la COP 27 ne comporte pas de chapitre « biodiversité », et, si les correspondances scientifiques sont évidentes, les enjeux diplomatiques sont bien différents, surtout en pleine crise énergétique où les stratégies géopolitiques l'ont emporté à la COP 27 sur la conservation de la biosphère.

Retour sur la COP 27

L'accord arraché dimanche 20 novembre 2022 à la fin de la COP 27 reflète ce qu'était au départ cette COP 27 : une COP de transition, car la date importante est 2023, année du premier Bilan mondial des émissions, et 2024 avec la réforme du système financier et de la gouvernance mondiales, avec en particulier le Sommet du Futur de l'ONU. Comme le regrettent de nombreux pays et l'Union européenne, l'Accord n'a pas fait mieux que la Déclaration de Glasgow, car il ne donne aucun signe pour la fin du charbon, encore moins du pétrole et du gaz, et retourne en quelque sorte à la case « Accord de Paris », qui avait aussi évité le mot. Cependant la COP 27 offre avec un fonds pour les « pertes et dommages », un acquis politique, et symbolique majeur pour les pays du Sud, qui ont su prendre le pouvoir en s'appuyant à la fois sur les catastrophes récentes et les besoins en énergie fossile d'appoint des pays du Nord face à la crise énergétique. Certes, cette COP ne constitue pas un pas-de-géant climatique, tant s'en faut, et le maintien dans le texte du fameux « 1,5 » degré n'a aucune portée puisque peu de pays réhaussent leurs ambitions. Néanmoins, au vu du contexte international, les négociations climatiques ont persisté malgré les antagonismes géopolitiques. Les lueurs d'espoir viennent en fait d'ailleurs : Accord au G20, coalitions spécifiques, retour d'un Brésil affirmant vouloir rompre avec la déforestation, et une certaine ouverture des Etats Unis sur les pays pauvres.

Table des matières

Introduction	2
Quatre grands débats à Charm El-Cheikh qui se résolvent de manière contrastée.....	3
Des annonces timides sur le long terme	9
Géopolitique de l'énergie, traitement de la biosphère : vers la COP « biodiversité »	19
Conclusion	26



Quatre grands débats à Charm El-Cheikh qui se résolvent de manière contrastée

1. MAINTENIR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE A MOINS DE 1,5 DEGRÉ

Dans la dernière semaine de la COP, l'objectif de l'Accord de Paris, réaffirmé à Glasgow¹, a été malmené. Les 21 pays du groupe arabe, dont le pays hôte, avec l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Koweït, le Qatar... vivent des énergies fossiles. Ils sont sollicités plus que jamais depuis la guerre en Ukraine, et ont donc œuvré avec l'appui de la coalition soit 24 Etats émergents, dont l'Inde et la Chine, qui considèrent qu'un objectif climatique trop contraignant fait obstacle à leur développement.

Cette coalition, qui représente près des trois-quarts de la population mondiale, est aujourd'hui appuyée de manière complètement contradictoire :

- D'abord, classiquement, par la présence très forte des lobbies des fossiles : l'ONG Global Witness, a fait le calcul : alors que la COP 26 à Glasgow en Écosse comptait quelque 503 porte-parole des industries fossiles, la COP 27 à Charm el-Cheikh en Egypte en recense cette fois-ci 25% de plus, avec 636 représentants - soit davantage que l'ensemble des délégations des dix pays les plus affectés par le réchauffement climatique (notamment le Pakistan, le Bangladesh et le Mozambique). Plus en détail, les 636 participants liés à l'énergie fossile - sur un total de 35.000 invités - se répartissent ainsi : 200 au sein des délégations des Etats -

dont plus de la moitié dans celles des Émirats Arabes Unis (70) et de la Russie (33) - plus 436 au sein des cortèges des groupes commerciaux, des organismes internationaux ou d'autres ONGs².

- Ensuite, pour des motivations absolument contraires, des chercheurs³ ont signé un appel à ne plus se référer à l'objectif de 1,5 degré, qui est devenu selon eux une trajectoire inatteignable, donc créant de la méfiance.

On rappellera que dès l'Accord de Paris, cette cible n'était que politique, et portée par les petits Etats insulaires. Elle correspond à 350 parties par million (ppm), seuil franchi vers 1990, donc, à partir d'un chiffre autour de 1,2 aujourd'hui, ce seuil devrait être dépassé en 2030. Contrairement à ce qu'on lit souvent, le rapport du GIEC n'a pas tranché que cette cible n'était pas réalisable, mais seulement avec une inversion de la courbe des émissions de CO2 autour de 2020 - 2025 et une diminution drastiquement rapide de ces émissions pour parvenir à la neutralité carbone aux alentours de 2060. Nous avons vu⁴ que, malgré des progrès, les différents rapports parus avant la COP ne reflètent pas cette tendance.

Comme, très logiquement, les pays occidentaux, ainsi que les plus vulnérables, dont les Etats insulaires n'y renonceront pas, cette cible est restée, malgré l'opposition de la Chine, et est donc réaffirmée dans la décision

¹ Article 2.1 a : « a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ».

² Source : <https://www.geo.fr/environnement/le-lobby-des-energies-fossiles-present-en-masse-a-la-cop27-212526>

³ https://reporterre.net/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_scientifiques-27_octobre_2022.pdf

⁴ Voir note « Première semaine de la COP 27 : le poids de la réalité climatique dans un monde clivé ».

finale⁵, grâce en particulier à l'action de la coalition de la Haute Ambition, dont la France, et celle du Commissaire européen Timmermans.

Il n'empêche que, pour la prochaine COP, dont la Présidence sera assurée par les Emirats arabes, 7^e producteur de pétrole du monde, l'objectif reste très fragile, et sa condition de « survie » est liée à un effort intense en matière de réduction des émissions, sinon il ne deviendrait qu'un totem... Le Président de la République française a eu raison de ne pas

citer l'objectif de 1,5 degré, qui sera dépassé, en tout cas à court terme.

Or, le fait que, avant la COP, seulement 23 pays avaient rehaussé leurs ambitions, et après, l'Union européenne, le Mexique ou la Turquie seulement, en dit long à la fois sur l'attentisme des Etats, la montée de la théorie de la responsabilité exclusive du Nord, et la crise énergétique. Le fameux principe de 1992, « responsabilités communes mais différenciées » est en train de se transformer en « responsabilités différentes », c'est un tournant majeur.

2. L'OMISSION DU RENONCEMENT AU CHARBON ET AUX ENERGIES FOSSILES.

Rappelons que les parties avaient refusé pour l'Accord de Paris l'inscription des énergies fossiles en retenant une formule alambiquée⁶, le Pacte de Glasgow avait « failli » prononcer l'élimination du charbon, mais s'était cantonné à l'expression « réduire » au lieu « d'éliminer »⁷, mais le mot y était. Or, c'est la même expression qui a été finalement retenue dans la Déclaration finale de Charm el-Cheikh, ce qui traduit à la fois le poids des grands émergents, la soumission de la présidence égyptienne à ceux-ci, et aussi la faiblesse actuelle des pays développés qui doivent, on espère temporairement, recourir aux énergies fossiles pour cet hiver...

Le problème est que ce blocage réduit à néant l'espoir de ne pas dépasser le 1,5 degré, qui, du coup, passe du totem au mensonge.

Bien sûr, comme le remarque justement Christian de Perthuis, dans tous les scénarios du 6^{ème} rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), on atteint un réchauffement de 1,5°C d'ici une à deux décennies qui est ensuite légèrement dépassé. En aucune manière, cela signifie que l'objectif de 1,5°C est inatteignable. Cela implique en revanche de prolonger les réductions d'émission une fois la neutralité climatique atteinte, pour passer en régime d'émissions négatives et faire retomber ensuite la hausse du thermomètre à

⁵ Mitigation : « 14. Recognizes that limiting global warming to 1.5 °C requires rapid, deep and sustained reductions in global greenhouse gas emissions of 43 per cent by 2030 relative to the 2019 level. 15. Also recognizes that this requires accelerated action in this critical decade, on the basis of equity and the best available scientific knowledge, reflecting common but differentiated responsibilities and respective capabilities, in the light of different national circumstances and in the context of sustainable development and efforts to eradicate poverty ».

⁶ Bettina Laville, « Contraindre les États et les éléments ? : le pari de... l'Accord de Paris », in ENERGIE - ENVIRONNEMENT - INFRASTRUCTURES - REVUE MENSUELLE LEXISNEXIS JURISCLASSEUR - FÉVRIER 2016 : « Le texte (de l'Accord) n'évoque pas non plus la nécessité d'arrêter les subventions aux énergies fossiles, qui représentent un coût total de 5.300 Md\$, alors que le dernier G20 avait exhorté les pays à les supprimer. Si l'on ajoute à ces lacunes, comme il a été dit plus haut, l'absence d'un début même de mécanisme sur la taxation du carbone, et l'impasse sur les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux, dont la mention était pourtant encore présente dans l'avant-dernier texte, il faut bien avouer que l'Accord de Paris se caractérise par de grandes ambitions, incarnées par l'affirmation du 1,5°C, sans les instruments adéquats ».

⁷ Voir Note Comité 21 COP 26 - page 20 « Le Pacte mentionne la sortie des énergies fossiles pour les centrales électriques et rompt avec les termes de l'Accord de Paris dans lequel aucune référence au charbon n'avait été introduite. Certes l'Inde aura imposé que soit écrit la notion de « réduction » progressive au lieu du principe d'une « sortie » progressive du charbon, mais on s'est attaqué au cœur des sources d'émission ».

1,5°C. Il n'empêche que l'absence de frein mis sur les énergies fossiles peut aboutir à rendre plus probables et plus rapprochés les scénarios les plus alarmistes.

Ne nous y trompons pas : il s'agit d'une victoire (mortifère) des pays émergents, particulièrement la Chine, ainsi que l'Inde. Or, comme l'a dit le Président Macron : « Notre premier combat collectif est l'éradication du charbon. La crise ne doit pas nous faire perdre le cap ». Mais pourtant la crise énergétique fait redevenir le charbon la source d'énergie la moins chère pour produire de l'électricité étant donné l'augmentation des prix du gaz naturel. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la consommation de cette énergie fossile devrait augmenter de 0,7 % en 2022 dans le monde et peut-être atteindre son pic

historique de 2013 ! Presque 200 centrales à charbon sont en construction dans le monde, avec autant de projets, surtout en Chine, dont 60% de son énergie vient encore du charbon. Rappelons aussi qu'en avril dernier, la 3e partie du 6e rapport du GIEC a confirmé que la consommation du charbon, du pétrole et du gaz doit être réduite respectivement de 100%, 60% et 70% d'ici 2050 par rapport au niveau de 2019, pour atteindre l'objectif de 1,5°C (hors technologies de capture et de stockage de carbone liées à ces projets d'exploitation).

La COP 27 a donc superbement ignoré ce rapport, comme l'ont exprimé l'Union européenne, le secrétaire général de l'ONU, et de nombreux autres pays, comme la Grande-Bretagne.

3. LE PRINCIPE D'UN FONDS POUR LES PERTES ET DOMMAGES

C'est, selon les pays vulnérables et les commentateurs, la bonne surprise de cette COP 27, issue de trois facteurs : l'explosion des catastrophes climatiques, la pression des pays vulnérables appuyée par le G77, et le ralliement de l'Union européenne à l'existence d'un fonds spécifique. L'écart entre les positions de départ, et la déclaration finale, est un des plus grands écarts qu'on ait vu dans les COPs.

Nous avons rappelé la longue histoire de ce dossier dans notre note « [Première semaine de la COP 27 : le poids de la réalité climatique dans un monde clivé](#) ». Il semble avoir abouti en 2022, et les pays vulnérables, ainsi que de nombreuses ONGs qualifient d'« historique » l'acceptation par les pays du Nord d'indemniser les pays du Sud pour des catastrophes climatiques, et c'est vrai : il s'agit d'un retournement stratégique qui a commencé avec l'inscription à l'ordre du jour de la COP des « loss and damages », puis du Communiqué du G20 (Citons le Président français lors de la Conférence de presse : « aujourd'hui, rien dans nos règles ne prend en compte ces critères. Notre volonté est d'intégrer la vulnérabilité climatique comme

un élément qui permettrait d'activer des mécanismes financiers spécifiques ») ; mais le chemin ne fait que commencer, et il sera long :

A. [Les termes de la décision « chapeau » de la COP 27.](#)

Le texte « note avec une vive inquiétude le changement, la gravité croissante, la portée et la fréquence dans toutes les régions des pertes et des dommages associés aux effets néfastes du changement climatique, entraînant des conséquences économiques et les pertes non-économiques, y compris les déplacements forcés et les impacts sur le patrimoine culturel, humain, la mobilité et la vie et les moyens de subsistance des communautés locales, et souligne l'importance d'une réponse adéquate et efficace aux pertes et dommages ». La COP « se déclare vivement préoccupée par les coûts financiers importants associés aux pertes et des dommages pour les pays en développement, qui se traduisent par une augmentation du fardeau de la dette et compromettent la réalisation des objectifs de développement durable ».

Il exprime ainsi la décision : « il se félicite de l'examen, pour la première fois, des questions relatives au financement dispositions répondant aux pertes et dommages associés aux effets néfastes du climat en mettant l'accent sur la gestion des pertes et des dommages, dans le cadre de la Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris et se félicite également de l'adoption des décisions -/CP.2712 et -/CMA.4,13 sur les questions relatives aux mécanismes de financement répondant aux pertes et dommages associés aux effets néfastes de changement climatique ». Ces décisions concernent la création d'un fonds dédié aux pays « particulièrement vulnérables ».

En clair, les deux ministres cofacilitatrices de l'Allemagne et du Chili, ont beaucoup œuvré pour préparer un texte que la Présidence égyptienne a pu présenter, dans un groupe de contact entre différentes parties, où siégeaient les Etats-Unis, et avec l'acceptation de l'Union européenne, dont le Commissaire Timmermans a fait fi de réticences de certains pays. Mais, avec la guerre ukrainienne, l'Europe ne pouvait se fissurer. Les modalités de ce fonds seront préparées par un groupe d'experts composé à majorité de représentants des pays en développement (au nombre de 14 contre 10 représentants des pays développés).

La création d'un tel fonds était la condition de la restauration de la confiance, et les pays du Sud l'ont accueilli positivement, comme le président du WRI (World Resources Institute), Ani Dasgupta, le président des Aosis, le ministre d'Antigua et Barbuda Molwyn Joseph, et, même si les 340 millions de dollars promis par les pays riches ne sont pas à la hauteur des besoins.

[B. Mais ce fonds est déjà soumis à critiques et interrogations](#)

Un fonds de plus

De nombreux pays du Nord militaient pour un aménagement du fonds vert pour accueillir des sommes dédiées en son sein, ce qui aurait

évités les frais de gestion spécifiques, les règles de procédure, etc. De plus, existe le Mécanisme de Varsovie depuis 9 ans, qui aurait pu être aménagé, mais la confiance était rompue à son propos : rappelons qu'en novembre 2013, la Conférence des Parties de Varsovie, lors de sa 19e session, a établi le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, pour remédier à ceux-ci notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements. Mais le Plan d'action pour 2017-2021 a déçu, en ne produisant que des améliorations de coopération.

Qui est « particulièrement » vulnérable ?

Le texte ne précise pas s'il s'agit d'Etats ou de régions, mais de « pays ».

Le fonds est destiné uniquement aux pays les plus vulnérables, et non pas à tous les pays en développement, soit les PMA (pays les moins avancés) et les petites îles, cela semble exclure par exemple le Pakistan, qui a subi cependant cet été des inondations mettant à mal son développement. Un débat aura certainement lieu dans le Comité créé, car la notion de « dette » sera certainement ré-évoquée, certains pays liant la vulnérabilité à la responsabilité des pays riches. Mais l'évaluation par le PIB reste fluctuante, certains Etats souffrant de catastrophes voyant chuter leur PIB. De plus certains experts demandent à ce que des régions pauvres de pays en développement soient considérées par le mécanisme.

Comment l'abonder ?

La priorité est d'évaluer sur le montant global des pertes et des dommages, et surtout la partie « immatérielle » des dommages (culturels, etc). Un rapport d'évaluation est prévu à cet effet. Les différentes contributions annoncées atteignent 340 millions de dollars, alors que les besoins estimés par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) sont évalués entre 290 et 540 milliards... Le texte évoque des

financements « nouveaux », et les discussions semblent se diriger vers des dons, plus que des prêts.

Qui va l'abonder ?

La décision élargit à d'autres contributeurs que les pays « développés », ce qui est une allusion directe à la Chine, ou à l'Arabie Saoudite et au Qatar. Cette précision, portée par le commissaire européen, fait vaciller les équilibres géopolitiques⁸ de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), signée en 1992, et de l'Accord de Paris, qui n'a rien modifié 25 ans après. Si une brèche était ouverte, ce qui sera très difficile dans l'état actuel du monde, on aura ouvert à Charm el- Cheikh une nouvelle phase de l'histoire de l'action climatique.

Quelle est sa place dans la réforme des financements ?

La décision chapeau évoque le recours à des « financements innovants », termes maintes fois utilisés pendant la COP. 2023 sera donc une année de refondation des financements pour les pays vulnérables, lesquels aujourd'hui peuvent faire appel au fonds vert, et au fonds d'adaptation, sans que les contours entre les projets exclusivement climatiques et les projets de développement soient assurés. Après la COP 27, quatre portes s'ouvrent pour les pays vulnérables (financières et coopératives) : le Mécanisme de Varsovie, le Réseau de Santiago, déjà créés, le nouveau bouclier⁹, et le nouveau fonds « pertes et préjudices ». Nul doute qu'une rationalisation sera utile.

4. LE DÉBAT SUR LES FINANCEMENTS GLOBAUX... ET LES DONATEURS

Tant le G20 tenu en Indonésie en pleine COP, que les différents discours des pays donateurs à la COP ont confirmé une réforme des financements.

D'abord, il faut souligner que la pomme de discorde entre Nord et Sud, soit les 100 milliards prévus depuis 2009, et réitérés en 2015, tend à s'apaiser, car le Nord s'est engagé à passer de 83 milliards actuellement à 100 en 2024 au plus tard.

L'attention est maintenant focalisée sur la prochaine étape, et va occuper l'agenda international pendant deux ans.

Cette réforme est prévue en plusieurs étapes, d'abord aux réunions de printemps 2023, puis à Paris : la France a en effet tenu un rôle particulier, en annonçant « la tenue en juin prochain à Paris d'une conférence internationale sur le nouveau pacte financier avec le Sud, afin de créer les conditions d'un véritable choc de financement en direction des

pays du sud ». Organisée de concert avec un pays très vulnérable (La Barbade, dont Mme Mottley est première Ministre), elle aura pour but de trouver « toutes les voies et moyens pour accroître la solidarité financière vers le Sud », et « d'avancer sur le programme de réforme des institutions financières internationales ». Le Président Macron a aussi souhaité préparer la conférence avec l'Union africaine, l'Inde, qui aura la présidence du G20 l'année prochaine, les États-Unis « qui auront sur tous ces sujets un rôle majeur à jouer pour faire bouger les lignes », et le Japon, qui aura la présidence du G7.

L'année 2023 sera donc jalonnée de rencontres visant à réformer le système international, dont justement Mme Mottley est un des éléments dynamiques : réforme des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI (Fonds Monétaire International), et la re-répartition des droits acquis par les pays du Nord pour les

⁸ Responsabilités différentes entre les pays riches (annexe 1), qui abondent les fonds, du reste du monde (annexe 2), qui bénéficie du financement. Sauf que le monde a changé en trente ans, et que le G77 n'est plus composé exclusivement de pays pauvres.

⁹ Voir page 8.

pays du Sud¹⁰, la question de la dette est au centre des discussions, car les pays vulnérables en particulier considèrent qu'ils pourraient faire mieux face aux catastrophes s'ils étaient exemptés des dettes, qu'ils mettent en perspective de la « dette climatique » des pays pauvres. Le rôle des banques territoriales de développement s'accroît aussi.

Le projet « The Bridgetown Initiative » est un des plus innovants depuis longtemps. Il illustre les conséquences des propos tenus à l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre, par les pays du Sud qui ont

exprimé leur colère contre la manière dont le système multilatéral ne trouvait aucune solution pour résoudre leurs crises (Covid, alimentation, dette, décarbonation non financée estimée par le dernier rapport Stern à 2000 milliards de dollars par an¹¹).

L'initiative est une des premières qui vient du Sud. Elle est un des tournants de cette COP. Tout ceci devrait aboutir dans la deuxième partie de l'année 2023, avec le bilan à mi-parcours des ODD, le Bilan mondial des émissions, le Sommet du Futur, et la réforme financière.

¹⁰ Proposition de l'Initiative : « Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le financement de l'action pour le climat, nous proposons la création d'un Fonds mondial d'atténuation des effets du changement climatique doté de 500 milliards de dollars et financé par les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Les DTS constituent le droit d'un membre du FMI d'emprunter un montant déterminé de réserves de banques centrales d'un tiers, à des taux d'intérêt au jour le jour avantageux, actuellement de 2,4 %. Ces réserves s'élèvent collectivement à 12,7 mille milliards de dollars. Il existe déjà deux fonds fiduciaires du FMI financés par des DTS, le Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance et le Fonds pour la résilience et la durabilité, récemment créé. La valeur des DTS s'élève à près de 1 000 milliards de dollars. La grande majorité est détenue par des pays qui n'en ont pas besoin ».

¹¹ « Il faudrait augmenter les investissements dans le monde d'environ 3 points de pourcentage du PIB pour pouvoir financer la transition énergétique, les besoins d'adaptation et de résilience et s'atteler aux défis liés au capital naturel. Les besoins des marchés émergents et des pays en développement pourraient s'élever à environ 2 000 milliards de dollars par an d'ici 2030 (hors Chine). « C'est indispensable pour éviter les pires menaces du changement climatique ».



Des annonces timides sur le long terme

1. LA COP 27 A VALIDÉ UN CERTAIN NOMBRE D'AVANCÉES, PLUS OU MOINS ESSENTIELLES.

A. [Le bouclier Mondial \(« Global Shield Financing Facility »\)](#)

Un nouveau « **bouclier financier contre les risques climatiques** » a été initié par la présidence allemande du G7 en juin dernier et 58 pays membres du V20 - un club regroupant les plus vulnérables aux dégâts climatiques - sous la forme d'un fonds pour l'instant abondé de 210 millions d'euros¹². Les premiers Etats bénéficiaires seront le Bangladesh, le Costa Rica, les îles Fidji, le Ghana, les Philippines, le Sénégal et le Pakistan. L'aide financière répondra à plusieurs types de besoins : systèmes d'assurance contre les dégâts causés aux récoltes, aux bâtiments ou contre l'interruption d'activités d'une entreprise, protection sociale adaptée, aide immédiate à la reconstruction d'une infrastructure essentielle, comme une école ou un pont, etc.

B. [Le Réseau de Santiago a été renforcé](#)

Créé à la COP 25 de 2019, il doit permettre de « catalyser » l'assistance technique déjà apportée par diverses organisations et d'en faciliter l'accès aux pays vulnérables. Il devra être doté d'un secrétariat et d'ici 2023.

C. [Des progrès sur l'observation](#)

50 pays se sont engagés sur un plan de 3,1 milliards de dollars (soit environ 6 % – des 50 milliards de dollars demandés en financement pour l'adaptation, selon l'Organisation météorologique mondiale) pour garantir que

chaque habitant de la planète soit protégé par des systèmes d'alerte précoce dans les cinq prochaines années a été adopté. C'est un point auquel tenait le secrétaire général de l'ONU, en affirmant que « Les communautés vulnérables dans les points chauds du climat sont prises au dépourvu par des catastrophes climatiques en cascade sans **aucun moyen d'alerte préalable** », et sont donc **15 fois plus susceptibles de mourir** de catastrophes climatiques.

Le plan comblera les principales lacunes dans la compréhension des risques de catastrophe, la surveillance et la prévision, la communication rapide, la préparation et la réponse. La Commission mondiale sur l'adaptation a constaté que dépenser seulement 800 millions de dollars pour ces systèmes dans les pays en développement permettrait d'éviter des pertes de 3 à 16 milliards de dollars par an.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, le Secrétaire général des Nations Unies met en place un Conseil consultatif qui sera coprésidé par les chefs de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

D. [La poursuite des partenariats et coalitions](#)

À Glasgow, lors de la COP 26, avaient été lancées diverses coalitions, ou partenariats, dont la coalition intitulée « Beyond Oil and Gas Alliance » (BOGA) formée des pays

¹²170 millions d'euros viennent de l'Allemagne, 60 millions de la France (sur trois ans), 10 millions d'euros d'Irlande, près de 5 millions d'euros du Danemark et 7 millions de dollars du Canada.

s'engageant à ne plus délivrer de nouvelles licences d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz, et ce, avec effet immédiat, et celle sur le méthane.

La COP 26 avait aussi lancé un plan d'investissement pour la transition énergétique juste en Afrique du Sud, et la COP 27 l'a précisé la répartition de son montant, 8,5 milliards de dollars sur cinq ans, dont 5 milliards de dollars apportés par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union européenne. 2,6 milliards de dollars seront en outre versés pour accélérer la transition dans le domaine du charbon via le fonds d'investissement pour le climat.

Au sommet du G20 pendant la COP, un partenariat pour une transition énergétique juste a été annoncé entre l'Indonésie et les chefs d'État et de gouvernement des pays affinitaires du Groupe des partenaires internationaux, codirigé par les États-Unis et le Japon et composé notamment de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Il s'agit de réformer le secteur de l'électricité en Indonésie, en soutenant une trajectoire permettant de garder à portée la limitation de l'élévation de la température mondiale à 1,5°C. L'Indonésie s'engage ainsi à avancer de 7 ans la date prévue du pic d'émissions totales dans le secteur de l'électricité, en l'atteignant d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone dans le secteur électrique d'ici 2050, soit dix ans plus tôt que la date initialement prévue.

Ce partenariat à long terme mobilisera un premier financement de 20 milliards de dollars issu de fonds publics et privés pendant une période de 3 à 5 ans et constitué de subventions, de prêts concessionnels, de prêts aux taux du marché, de garanties et d'investissements privés, lesquels sont coordonnés par la coalition Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).

Au cours des six prochains mois, un plan concret d'investissement, de financement et d'assistance technique sera élaboré pour soutenir cette ambition.

Sur l'éolien offshore, la Belgique, Colombie, Allemagne, Irlande, Japon, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni et Etats-Unis ont créé l'Alliance mondiale de l'éolien offshore (GOWA, Global Offshore Wind Alliance), à l'initiative de l'Irena (agence internationale pour les énergies renouvelables), du Danemark et du Conseil mondial de l'énergie éolienne, afin de parvenir à atteindre une capacité éolienne offshore mondiale totale d'un minimum de 380 GW d'ici à 2030. Pour atteindre la neutralité carbone, l'AIE (agence internationale de l'énergie) estime que la capacité éolienne en mer devra dépasser 2 000 GW en 2050 — contre un peu plus de 60 GW actuellement.

Rappelons aussi que, quelques jours avant la COP, les USA ont finalisé un accord portant sur 100 milliards de dollars avec les Emirats arabes unis afin de promouvoir une transition vers des énergies propres, le Partenariat pour l'accélération de l'énergie propre (PACE), qui devra augmenter les sources d'énergie à faibles émissions, avec pour objectif de déployer 100 gigawatts d'énergie propre dans le monde d'ici à 2035, en dégagant 100 milliards de dollars pour financer l'énergie propre dans les deux pays, destinés à « soutenir des investissements commerciaux importants et apporter d'autres aides aux pays émergents dont le développement propre est tout à la fois sous-financé et essentiel à l'effort mondial sur le climat ».

E. Les partenariats concernant la conservation des forêts

Des progrès importants ont été accomplis en matière de protection des forêts, dans le droit fil de la Déclaration sur la forêt et l'utilisation des terres de Glasgow, avec le lancement du Partenariat des leaders sur les forêts et le climat¹³, qui vise à unir les actions des gouvernements, des entreprises et des dirigeants communautaires pour mettre fin à la disparition des forêts et à la dégradation des terres d'ici 2030. Il rassemble 26 pays (dont la France) et l'Union européenne et est présidé

¹³<https://www.gov.uk/government/news/world-leaders-launch-forests-and-climate-leaders-partnership-to-accelerate-momentum-to-halt-and-reverse-forest-loss-and-land-degradation-by-2030>

par les États-Unis et le Ghana. De nouveaux engagements financiers, à hauteur de 4,5 milliards de dollars qui s'ajoutent à la mobilisation de 19 milliards de dollars en cinq ans annoncée l'an dernier. Un nouveau partenariat a été signé entre le Brésil, l'Indonésie et la République démocratique du Congo pour travailler sur la préservation de leurs forêts tropicales. Cet accord appelle à l'indemnisation de ces trois pays par la communauté internationale pour la réduction de la déforestation.

L'Union européenne a signé cinq mémorandums d'entente relatifs à la mise en place d'un partenariat pour les forêts avec le Guyana, la Mongolie, la République du Congo, l'Ouganda et la Zambie en vue de garantir une gestion durable des forêts et la réduction de la déforestation dans ces pays. La Colombie a proposé de créer un bloc amazonien à la Cop27, et la Norvège a annoncé redémarrer ses aides financières au Brésil – 487 millions d'euros, gelées sous la présidence Bolsonaro – pour la protection de l'Amazonie.

En marge des forêts, la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples lancée en 2021 (HAC for Nature and People) a également annoncé que 112 pays soutenaient désormais l'objectif de protéger 30% des terres et des mers d'ici à 2030, l'un de ceux qui seront défendus à la COP 15 à Montréal.

Par ailleurs, le Brésil, l'Indonésie et la République démocratique du Congo, qui abritent 52 % des forêts tropicales primaires de la planète, seraient en pourparlers pour créer une « OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) des forêts tropicales ».

Mais bien sûr, l'espoir sur les forêts réside dans l'élection de Lula au Brésil, qui s'est engagé à lutter pour une « déforestation zéro », en affirmant à la COP : « Le Brésil est de retour ! » et en proposant d'organiser la COP de 2025 en Amazonie.

F. Pas de progrès sur l'article 6

Les négociations autour de l'article 6 de l'Accord de Paris qui régleme les marchés du carbone, n'ont pas avancé au cours des deux semaines de conférence. Les règles convenues avec difficulté semblent difficiles à opérationnaliser. Parmi les questions controversées concernant le paragraphe 2 de l'article 6 qui régit la coopération bilatérale en matière d'atténuation des changements climatiques figuraient l'autorisation des résultats d'atténuation transférés au niveau international (Internationally Transferred Mitigation Outcomes, ITMO) et notamment la question de l'autorisation éventuelle des pays hôtes à les révoquer ou à les modifier. Les positions des différents pays divergeaient tellement que toutes références à la révocation ont été supprimées du texte final et la question sera à nouveau discutée l'année prochaine.

La mise en œuvre de l'article 6.2 avance cependant, mais de façon parcimonieuse. Seuls quatre pays acheteurs potentiels ont signé des accords bilatéraux avec des pays hôtes pour le transfert anticipé des ITMO au titre de l'article 6.2 : la Suisse, le Japon, Singapour et la Corée du Sud. Quelques 11 pays prévoient quant à eux de vendre des ITMO.

Quant au paragraphe 4 de l'article 6, qui régit le mécanisme multilatéral d'échange de carbone dans le cadre de l'Accord de Paris, deux questions centrales ont été évoquées : le processus de transfert des certificats de réduction d'émissions (CER) du mécanisme de développement propre (MPD) des Nations unies vers le nouveau mécanisme 6.4, et le sort des réductions des émissions qui n'ont pas été autorisées pour un transfert international. Pratiquement tout est reporté à la COP 28. Tout cela peut sembler décourageant, mais il est important de se rappeler que les marchés du carbone eux-mêmes sont en effervescence. En fait, les marchés du carbone sont en pleine expansion, mais de manière erratique, et la

difficulté des négociations reflète cette situation.

G. Déception sur l'agriculture

L'accord de la conférence sur l'alimentation tenue pendant la COP 27 représente certes un progrès, mais, de l'avis des experts agricoles et de la FAO (L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), n'offre pas une inflexion des politiques alimentaires, au niveau de ce que devrait provoquer à la fois l'appauvrissement des sols, les crises de sécheresse et la crise alimentaire.

Alors que le travail conjoint sur l'agriculture de Koronivia est remplacé par le travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les négociateurs ont élargi le mandat afin de traiter les systèmes alimentaires de manière plus intégrée, soit vers « une approche holistique pour aborder les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ».

Mais est encore privilégiée la définition de la sécurité alimentaire versus FAO avec quatre piliers : la disponibilité physique, l'accès physique et économique, l'utilisation grâce à un régime alimentaire adéquat et la satisfaction de tous les besoins physiologiques, et la stabilité des prix et des approvisionnements à court et à long terme, tandis que celle du groupe d'experts de haut niveau (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui inclut les piliers de la durabilité ne s'impose pas.

La décision adoptée reconnaît certes, selon l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), « la vulnérabilité des systèmes alimentaires mondiaux aux effets

néfastes du changement climatique et aux autres défis globaux, confrontés à de faibles avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle reconnaît notamment que les questions relatives à la gestion des sols et de l'eau sont propres à chaque territoire et promeut une approche holistique et inclusive pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l'adaptation et aux co-bénéfices que peuvent représenter les puits de carbone ». Mais reste insuffisante, sans coconstruction avec les communautés locales, et n'infléchit pas la part de 3% des financements climat dédiés à l'alimentation.

Par ailleurs, les instances de l'initiative 4 p.1000 se sont réunies à la COP 27, à cette occasion, la Coalition of Action 4 Soil Health (ou CA4SH) y a été présentée. Elle vise à rassembler les parties pour faciliter l'adoption et la mise à l'échelle de mécanismes et de processus mondiaux. Son objectif premier est de guider et de catalyser les investissements sur la santé des sols, avec des résultats économiques, sociaux et environnementaux positifs.

La présidence égyptienne de la COP 27 a aussi lancé l'initiative FAST (Food and Agriculture for Sustainable Transformation), afin de mettre en œuvre des actions concrètes destinées à améliorer les contributions au financement climatique pour transformer l'agriculture et les systèmes alimentaires et améliorer la sécurité alimentaire d'ici 2030. Une autre initiative égyptienne en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement : Climate Responses For Sustaining Peace (CRSP) concerne un programme de recherche international porté par le Cairo International Center for Conflict Resolution visant à anticiper les insécurités alimentaires en Afrique et ainsi éviter les conflits potentiels.

2. Y A-T-IL EU VRAIMENT DES AVANCÉES SUR L'ADAPTATION ?

Le secrétariat de la CNUCC se félicite de « progrès significatifs » en matière d'adaptation, les gouvernements s'accordant sur la manière de faire avancer l'objectif mondial sur l'adaptation, qui sera conclu lors de la COP 28 et alimentera le premier bilan mondial, améliorant la résilience des plus vulnérables. Effectivement, ce programme comprend un plan avec 30 objectifs visant entre autres à assurer la transition vers une agriculture durable et résiliente au climat, capable d'augmenter les rendements de 17 %, de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau des exploitations agricoles de 21 %, de protéger et restaurer environ 400 millions d'hectares dans des zones critiques et placer deux milliards d'hectares de terres en gestion durable. Un financement de quatre milliards de dollars a été défini pour le maintien des 15 millions d'hectares de mangroves. Le plan devra mobiliser 140 à 300 milliards de dollars, provenant de sources publiques et privées, un rapport d'avancée de ce plan sera publié en amont de la COP 28. Selon les Nations unies, les besoins d'adaptation sont cinq à dix fois plus importants que les financements actuellement disponibles (29 milliards de dollars) et devront atteindre entre 160 et 340 milliards de dollars d'ici à 2030 et entre 315 et 565 milliards de dollars d'ici à 2050.

La décision finale demande « instamment aux pays développés d'augmenter significativement et en urgence la mise à disposition de financements climat, transferts technologiques et renforcement de capacité pour l'adaptation afin de répondre aux besoins des parties en développement et ce, dans le cadre d'un effort mondial, incluant la rédaction et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation et de communications d'adaptation », et au comité permanent du financement de la Convention-cadre de préparer un rapport sur l'engagement de doubler les financements dédiés à l'adaptation entre 2019 et 2025. Ces derniers devraient

ainsi passer de 20 milliards à 40 milliards de dollars.

Des annonces financières ont été faites : 230 millions de dollars de nouveaux financements pour le fonds pour l'environnement mondial destiné à répondre aux besoins immédiats d'adaptation au climat des Etats de faible altitude et à faible revenu de la part du Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la région wallonne de Belgique. La France a annoncé 10 millions.

Néanmoins, l'espace politique et médiatique a été laissé aux dommages « immédiats » dont souffrent les pays du Sud, plus qu'à la réflexion de long terme sur l'adaptation. Certes la matière est nouvelle, et complexe, mais les conclusions du Global Goal on Adaptation portent prioritairement sur des considérations méthodologiques (métriques entre autres) en vue de l'inventaire global pour 2023, et les progrès sur les indicateurs ou dispositifs quantifiables de l'adaptation stagnent. Bien sûr, au fil des stands de la COP 27, la thématique de l'adaptation est « partout », mais ne constitue pas une priorité politique dans le débat, ce qu'elle devrait être, si on écoute le secrétaire général de l'ONU, qui déplore l'écart entre les annonces et les besoins identifiés par le PNUE.

Une confusion s'opère d'ailleurs entre pertes et préjudices, systèmes d'alerte précoce, et adaptation : ainsi, l'Union européenne et certains Etats membres ont annoncé verser ensemble plus d'un milliard d'euros pour aider l'Afrique à « s'adapter » au changement climatique selon Frans Timmermans, mais il globalise « des programmes d'adaptation nouveaux et existants, la collecte des données sur les risques climatiques, les systèmes d'alerte précoce pour prévenir les populations d'une catastrophe imminente et aider à mobiliser la finance - y compris privée - sur la question climatique, et le renforcement des mécanismes d'assurance face aux risques inévitables...».

3. LA ROUTE VERS LE BILAN MONDIAL

Le GST (Global Stock take)¹⁴ consiste dans l'évaluation des progrès collectifs du monde vers la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris. En effet, l'article 14 de l'Accord de Paris, prévoit qu'un premier exercice d'inventaire doit avoir lieu en 2023, et tous les cinq ans par la suite. Ses règles ont été finalisées à Glasgow lors de la COP 26. L'exercice de bilan évaluera les progrès collectifs dans trois domaines d'action : l'atténuation ; l'adaptation ; et les moyens de mise en œuvre et de soutien, y compris le financement. L'exercice examinera également les conséquences sociales et économiques des mesures d'intervention et les efforts pour éviter, minimiser et traiter les pertes et les dommages.

Les Parties seront informées du résultat du GST, sur la manière de mettre à jour et d'améliorer leurs actions et leur soutien, y compris par le biais de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Elles auront ainsi les informations nécessaires pour aider à accroître les ambitions et les actions climatiques des pays au fil du temps.

En plus d'évaluer les progrès, le GST fournit un cadre utile pour explorer comment combler l'écart entre l'ambition et l'action. Même si le GST conservera une orientation largement mondiale, la fourniture d'analyses thématiques - par exemple, sur les transports, l'agriculture ou la santé - permettra un exercice plus granulaire qui identifie les contraintes et les leviers au sein des communautés de pratique et des sphères d'influence.

Un premier dialogue est achevé : chaque pays a ainsi partagé, sur une base volontaire, ses données sur l'accomplissement de l'Accord de Paris. Ils ont également pu émettre des soumissions de priorisation (Grandes priorités

pour le Bilan), les outils de mesures qui leur paraissaient les plus pertinents. L'Union Européenne a notamment mis en avant le paquet législatif Fit for 55 comme exemple à suivre.

Les délégués à la COP 27 ont conclu le **deuxième dialogue technique** du premier bilan mondial, et le secrétaire exécutif de l'ONU Changements climatiques, Simon Stiell, a souligné que le bilan est bien plus qu'un simple exercice technique. Une série d'ateliers et de tables rondes (world cafe) ont été organisés pour aider les pays à corriger leur trajectoire : partage de données scientifiques et évaluations disponibles sur l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement climatique, transfert de technologie et renforcement des capacités, identification des obstacles).

L'évaluation technique et les composantes de collecte et de préparation d'informations du bilan se déroulent actuellement simultanément et se termineront par le **troisième et dernier dialogue technique** lors de la Pré COP à Bonn en juin de l'année prochaine. La dernière phase, l'examen des résultats, aura lieu à la COP 28 en 2023. C'est donc en 2023 que sera prise la décision politique de quoi voir exactement figurer comme outils de mesure. Le format n'est en réalité pas encore déterminé. Rapport ? Déclaration à faire signer par les parties ? Sur ce point encore, rien n'est fixé et le risque est la volonté de ne pas trop heurter les parties, dans un contexte où les objectifs d'atténuation et d'adaptation ne sont pas atteints. C'est sans doute pourquoi le secrétaire général des Nations unies a décidé d'organiser « un sommet sur l'ambition climatique » en 2023, avant la conclusion du bilan lors de la COP 28 l'année prochaine.

¹⁴<https://unfccc.int/topics/global-stocktake>

4. LE REHAUSSEMENT DE L'AMBITION VU DU CÔTÉ DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

La COP 27 n'a pas été une grande COP de la société civile.

Côté ONGs, Greta Thunberg avait donné le la, en annonçant qu'elle ne s'y rendrait pas, estimant que les COPs sont devenues des machines « greenwashing », et qu'en Egypte, « l'espace pour la société civile, cette année, est extrêmement limité ».

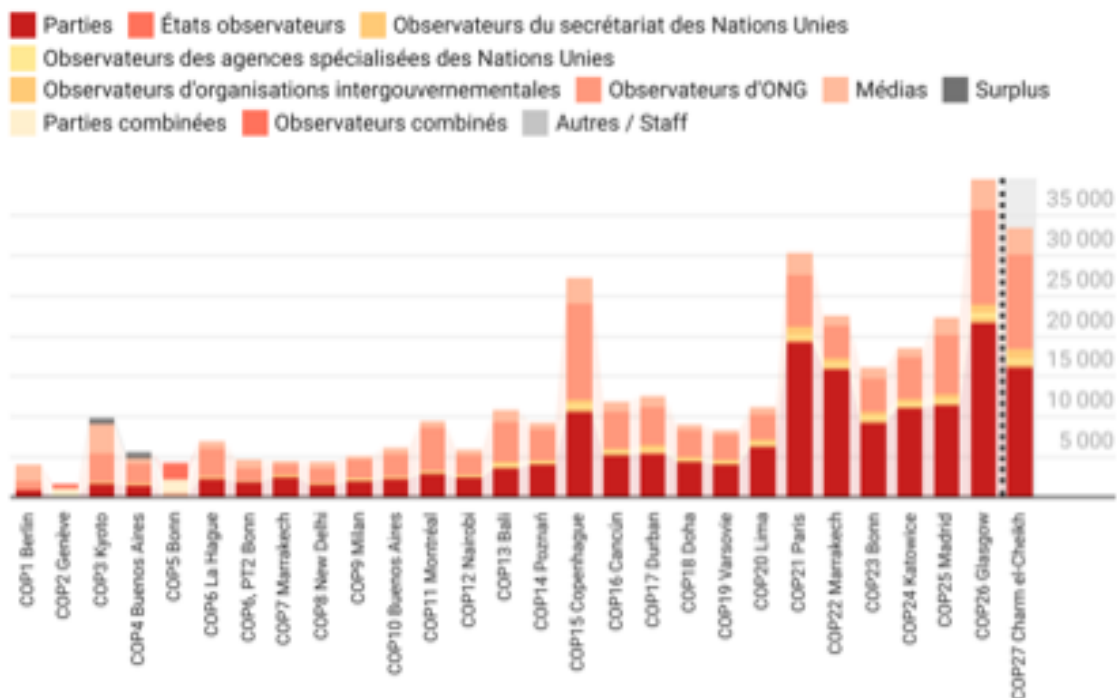
Il est vrai, par ailleurs, que les ONGs ont dénoncé l'omniprésence des contrôles de police, et l'accueil mitigé aux ONGs militantes. Aucune marche n'a été autorisée.

Mais cette COP a cependant été une des plus fréquentées (45 000 participants), sinon la plus fréquentée¹⁵, ce qu'a souligné la présidence égyptienne, avec la présence de jeunes

intégrés dans les processus de décision et d'élaboration des politiques (un pavillon des enfants et des jeunes, a été monté), un « espace mondial d'action pour le climat de la COP 27 » a proposé une plateforme aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile pour présenter leurs solutions climatiques concrètes et les champions de haut niveau des Nations unies en matière de changement climatique ont organisé un programme de deux semaines comprenant plus de 50 événements, beaucoup concernant l'Afrique.

La société civile africaine avait organisé une « contre COP » en Afrique, et publié une déclaration dénonçant le renouveau des énergies « sales » sur le continent africain du

La participation aux COP



Les « surplus » correspondent aux délégués que les parties peuvent désigner sans que leur nom ne figure sur la liste officielle.

15 Graphique: Le Grand Continent - Source: Carbon Brief - Créé avec Datawrapper

fait de la crise ukrainienne, prônant la justice climatique, et la sécurité alimentaire.

La justice climatique a été au cœur des appels des ONGS, et aussi, de manière très prégnante, l'action des femmes et mes problématiques de genre en particulier lors du Gender Day, les organisations de femmes et féministes sont représentées aux COP climat par le Women Gender Constituency (WGC), depuis 2009, avec 34 organisations de la société civile agissant sur les questions de genre et environnementales. Elles ont diffusé un plaidoyer COP 27 « Demands for a Gender and Climate Just World », et décerné des prix dédiés aux « Solutions genre et justice climatique ».

Il est cependant notable qu'au contraire des dernières COPs aucun Sommet des villes et des collectivités n'ait été organisé, on peut expliquer par la crise énergétique, qui mobilise les maires, et aussi le fait que les maires francophones s'étaient réunis à Abidjan fin juin dernier. Néanmoins, la présidence de la COP 27, en collaboration avec ONU-Habitat et avec la facilitation de l'ICLEI, a développé l'initiative de résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe), visant à mettre en place des systèmes urbains durables et résilients en renforçant la mise en œuvre de l'agenda climatique dans et avec les villes ; débloquer le financement climatique urbain ; renforcement des capacités et garantie de l'équité.

Un atelier hybride de consultation des parties prenantes avait eu lieu plus tôt au Caire, en Egypte, avec plus de 120 participants, discutant des principaux points d'action avant la COP 27. Les participants comprenaient des représentants de gouvernements nationaux tels que l'Autriche, la France, l'Allemagne,

l'Indonésie, le Japon, le Maroc, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi que des organisations des Nations Unies, la société civile, des universités, des secteurs privés et des organisations non-gouvernementales (ONG).

Côté entreprises, les avis sont mitigés : d'abord, une étude d'Accenture¹⁶ a révélé, au début de la COP, que 93% des entreprises dans le monde qui se sont engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ne pourront pas tenir leurs engagements à moins d'une accélération très importante de leurs efforts. Elles représentent 34% des entreprises mondiales, soit 7% de plus que l'an dernier, 51% parmi les entreprises européennes¹⁷, alors qu'elle n'est que de 28% en Amérique du Nord. Mais au rythme actuel, 7% seulement à l'échelle mondiale et 9% à l'échelle européenne seraient en mesure d'y parvenir au rythme de transformation actuel. Les plus retardataires concernent les secteurs à plus forte intensité énergétique comme la chimie, l'aéronautique, la métallurgie en particulier pour des raisons technologiques...

Un changement de braquet est vital : selon l'étude, si les efforts étaient multipliés par deux jusqu'en 2030 puis par trois jusqu'en 2050, la part d'entreprises susceptibles d'atteindre la neutralité carbone ne grimpe qu'à 41%. Pour atteindre une proportion plus significative de 78 %, il faudrait que les efforts soient quintuplés entre 2030 et 2050¹⁸.

Ensuite, l'omniprésence de Coca Cola comme sponsor a été beaucoup critiquée et surtout le lobby des énergies fossiles, qui, selon les observateurs, était présent dans la COP au sein même des délégations. La presse s'est fait l'écho de 636 lobbyistes des énergies fossiles, affiliés à certains des plus gros géants

¹⁶Sur un échantillon composé des 2.000 plus grandes entreprises de la planète, en termes de revenus, appartenant aux secteurs public et privé.

¹⁷En France, elles sont 59 %, un chiffre qui place l'Hexagone sur la troisième marche du podium continental, derrière l'Espagne (83 %) et la Grande-Bretagne (75 %), mais nettement devant l'Allemagne (36 %) et l'Italie (30 %), avec la meilleure progression européenne annuelle.

¹⁸ Voir Les Echos.

pollueurs du pétrole et du gaz, soit plus de 25 % par rapport à la COP 26¹⁹. Le contingent le plus nombreux semble venir des Émirats arabes unis — qui accueilleront la COP 28 l’an prochain — suivis de la Russie.

Au contraire de la COP 26, il y a eu peu d’annonces de la part des entreprises, qui ont préféré faire le point sur leurs engagements de Glasgow, ou présenter leurs solutions technologiques. Mais tous les responsables onusiens appellent de leurs vœux les partenariats public/privé. Davantage d’investissements doivent venir du secteur privé. D’ailleurs, avant la COP, la présidence et les « champions » onusiens du climat avaient organisé une série de forums sur des projets d’avenir pour enclencher des investissements supplémentaires : solaire, éolien, adaptation dans les zones agricoles, gestion de l’eau, dessalement, hydrogène vert, etc, dans lesquels le secteur privé peut investir.

Une annonce a eu peu d’échos, elle est pourtant très importante : À l’occasion de son discours à la tribune de la COP 27, le 11 novembre, Joe Biden a divulgué la mise en place de la « Federal Supplier Climate Risks and Resilience Rule ». Cette mesure, inscrite dans le plan « Sustainable 2050 », va obliger les principaux fournisseurs de l’État fédéral américain à rendre publiques leurs données climatiques. C’est un premier pas vers l’application de la TCFD²⁰ et vers la transparence climatique.

Une autre a fait en revanche grand bruit : le rapport de l’ONU²¹ qui propose un cadre pour la neutralité carbone. Antonio Guterres a déclaré que ce rapport était destiné à lutter contre « l’écoblanchiment » : 5 grands principes et 10 recommandations émaillent ce

rapport qui tente de définir ce qu’est le « net zéro » l’ensemble de l’organisation doit être concerné, l’ensemble des chaînes de valeurs également rendu public par la direction, refléter la juste part de la ville, de la région ou de l’entreprise dans l’atténuation climatique mondiale nécessaire, contenir des objectifs à cinq ans et indiquer des mesures concrètes alignées avec l’Accord de Paris Le rapport recommande que les étapes vers 2050 doivent être déroulées en actions concrètes successives. Des recommandations sont aussi faites sur la compensation carbone, que le rapport recommande de limiter à 5% leurs émissions. Ce qui revient, sans en employer le terme, à limiter leur utilisation aux émissions résiduelles. Un vérificateur indépendant doit certifier leurs engagements. Le rapport va jusqu’à rendre incompatible l’investissement dans les énergies fossiles ou dans des activités ayant un impact négatif sur les écosystèmes et l’engagement dans la neutralité carbone.

Ces annonces sont en harmonie avec la révision des critères de la Race to Zero Campaign, lancée en 2020, qui rassemble 10 000 acteurs représentant plus de 10% des émissions mondiales de CO2 (de 7 000 entreprises, 500 institutions financières, un millier de villes, une soixantaine de régions, mais aussi plusieurs milliers d’organisations d’éducation et de santé adhérentes).

Elles sont aussi en harmonie avec les principaux enseignements du Bilan Mondial par secteurs de Climat Chance²² présenté à la COP, en particulier sur les conséquences de la vague net zéro sur le marché du carbone : « En 2021, le marché carbone volontaire a battu tous les records, porté par la vague d’engagements des entreprises à atteindre »

¹⁹ Sources : Global Witness

²⁰(Task force on climate-related financial disclosures). La mesure concerne toutes les entreprises ayant un contrat de plus de 50 millions de dollars avec le gouvernement fédéral. Ces dernières “devront dévoiler les données relatives à leurs scope 1, 2 et les catégories pertinentes du scope 3”, précise la Maison Blanche. Pour les sociétés ayant de contrat compris entre 7,5 millions de dollars et 50 millions de dollars, l’obligation concernera uniquement les données relatives aux scopes 1 et 2.

²¹ Integrity matters : net zero commitments by businesses, financial institutions, cities and regions report from the united nations’ high-level expert group on the net zero emissions commitments of non-state entities.

²² <https://www.climate-chance.org/comprendre-observatoire/bilan-mondial-action-climat-par-secteur>

zéro émission nette ». (...) Cependant, les crédits d'élimination des émissions, qui permettent la captation et la séquestration additionnelle de CO2 à long terme, demeurent très peu développés. Si elle permet de canaliser des ressources financières privées vers des projets bénéfiques à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la possibilité offerte aux entreprises et autres organisations de revendiquer la « neutralité carbone » en l'absence de norme universelle suscite la controverse ».

Notons, pour finir ce chapitre sur une note d'espoir, que ce rapport note des progrès :

- Malgré une reprise carbonée, les économies industrialisées renouent avec leurs trajectoires de transition.
- Sous pression juridique et actionnariale, les industries carbonées adaptent le rythme de leur transition.
- Les communautés et gouvernements locaux adaptent la transition aux territoires.



Géopolitique de l'énergie, traitement de la biosphère : vers la COP « biodiversité »

1. IMPACTS DE LA CRISE MONDIALE ENERGETIQUE SUR LES DECISIONS DE PROTECTION DE LA BIOSPHERE

Même si l'ensemble de la communauté climatique craignait que la crise énergétique ne rende très difficile de parvenir à des résultats solides au niveau climatique, on a vu que, bien sûr, elle a joué un rôle que les pays producteurs de fossiles ont su exploiter, mais qu'elle n'a pas détruit complètement la conférence. D'ailleurs, il est à remarquer que, malgré la conjoncture, selon le baromètre AXA²³, et pour la première année, le changement climatique est perçu comme le risque numéro un partout dans le monde. Les risques géopolitiques arrivent en deuxième position. Ceux concernant l'énergie passent du dix-septième au quatrième rang.

La conjoncture énergétique ne favorise pas les efforts climatiques à court terme, tant s'en faut. La demande d'énergie a connu un double rebond : après la crise Covid, lorsque la demande d'énergie a dépassé les capacités de production, avec une première envolée des prix, et une seconde phase au moment de la guerre en Ukraine. L'Europe a dû revoir toute sa politique d'approvisionnement, car elle s'approvisionnait pour 45% en gaz russe, et pour 27%) en pétrole russe. De ce fait, plusieurs pays ont dû relancer les centrales à charbon, ou les exportations, le nucléaire français étant en transition, et les renouvelables insuffisantes. L'Union s'est aussi approvisionnée en GNL américain, dont l'empreinte carbone équivaut à plus de 80% de celle du charbon.

Cette crise a entraîné des attitudes plus souples de la part de l'Europe à la COP 27, et

c'est sans nul doute la clé du revirement européen sur les pertes et dommages, désireux de ne pas laisser l'Egypte, comme présidence africaine, dans un échec complet de la COP. C'est aussi la raison de son incapacité d'imposer une déclaration plus forte en matière d'énergies fossiles dans la Déclaration finale. Mais, eu égard à ses contraintes, le pire ne s'est pas produit, et le G20 a réaffirmé sa volonté s'abandonner les fossiles. Le reste réside dans la volonté politique sur l'augmentation des renouvelables, la sobriété énergétique, le recours aux technologies, le transfert de celles-ci, et de profonds changements de modèles économiques. Si la mention des énergies renouvelables dans la décision finale de la COP 27 est une bonne nouvelle, l'absence totale d'allusion aux transformations des modèles économiques est préoccupante.

Il reste que cette COP 27, qui ne devait pas être décisive, une sorte de COP de transition vers le bilan mondial, est une des plus instructives sur deux plans. Le mythe de l'Accord de Paris « contraignant » a fait long feu, et risque de disparaître en 2023, si le rehaussement n'est pas au rendez-vous. Et les évolutions géopolitiques sont décisives : par l'initiative financière de la première Ministre de la Barbade, par la création du fonds « Pertes et Préjudices », qui va inévitablement poser la question des financements en termes de compensation de la dette historique des pays riches, par l'accélération de l'autosuffisance énergétique, par le fait que la Chine, malgré son conflit avec les Etats-Unis, considère que les questions climatiques exigent une

²³ Baromètre annuel d'Axa, réalisé avec Ipsos et Eurasia Group, au travers d'une enquête auprès de 4 500 experts dans 58 pays. Les Américains et les Asiatiques ont placé le changement en tête de leurs préoccupations, alors que, en 2021, ce sont respectivement la cybersécurité et la pandémie de Covid-19 qui arrivaient en tête.

poursuite des échanges et n’interrompt pas les progrès amorcés à Glasgow, par le maintien de l’unité européenne, malgré les tensions énergétiques.

Ce qui est en cause, c’est la poursuite de la colonne vertébrale de l’édifice du 1992, les responsabilités « communes mais différenciées » des pays du G77 : Mme Mottley, dans le texte de l’Initiative, ne craint pas d’affirmer : « Aujourd’hui, les pays en développement représentent plus de 60% des émissions actuelles de gaz à effet de serre (GES). Les pays riches disent, dans une certaine tension à la reconnaissance par Paris de responsabilités communes, mais différenciées, qu’il n’y a pas de solution à l’atténuation du changement climatique qui n’implique pas que les pays en développement fassent plus et plus vite. Dans les capitales du monde développé, on parle avec enthousiasme de l’utilisation des nouvelles technologies et du financement privé pour faire sortir les pays en développement du charbon, du pétrole et du gaz. Mais le coût différentiel du capital entre les pays signifie que les persuader de s’engager à atteindre bientôt le net zéro n’a pas de sens, car la plupart des pays prendraient des engagements non financés ».

L’autre pilier qui vacille, c’est, a contrario, le maintien de la position des grands émergents sur leur situation de « non-financeurs », au nom de classement de PIBs vieux de 30 ans, et complètement révolu. Il sera intéressant de voir comment la Chine répondra à la brèche introduite dans le texte sur les pertes et

préjudices, qui fait allusion à d’autres financeurs que les pays riches²⁴. L’influence de l’Inde, qui préside le G20 en 2023, sera décisive, et les priorités indiennes sont déjà dessinées : sécurité énergétique et alimentaire (pénurie d’engrais), et finance climat « abordable » et « approvisionnement technologique durable aux pays en développement ».

C’est finalement en 2023 qu’on pourra entrevoir si, après, ou en même temps que la Guerre en Ukraine, ce monde « multipolaire » évolue en une esquisse de nouvelle organisation mondiale (on n’ose pas dire ordre), avec des répartitions nouvelles de rôles des pays de ce qu’on appelait le « Sud global », qui semble très circonspect avec la Russie, en se comportant comme non alignés, en face d’elle, comme des USA²⁵.

Quoi qu’il en soit, l’enceinte climatique est une enceinte diplomatique essentielle, et est consacrée pour cette COP officiellement comme une enceinte « climatoénergétique » : comme le dit Helen Thompson « Dans le Sud global, le rationnement de l’énergie est déjà là, rendant la pression de la réalité déjà beaucoup plus forte. D’une manière ou l’autre – que ce soit à travers « l’écologie de guerre », par la tentative de réduire plus rapidement les émissions de carbone ou par la récession — les pays occidentaux se dirigent vers une réduction de la consommation d’énergie »²⁶.

²⁴ Voir paragraphe 11 FCCC/CP/2022/L.18–FCCC/PA/CMA/2022/L.20 : “11. Invite the United Nations Secretary-General to convene the principals of international financial institutions and other relevant entities with a view to identifying the most effective ways to provide funding to respond to needs related to addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change”.

²⁵ Voir là-dessus l’analyse de Michel Duclos : <https://www.institutmontaigne.org/analyses/ukraine-le-sud-global-peut-il-lacher-la-russie>

²⁶ Helen Thompson, le front de la guerre verte, in GREEN • Écologie de guerre : un nouveau paradigme ?

2. LA GÉOPOLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : CORRESPONDANCES A CONSTRUIRE ENTRE COP 27 CLIMAT ET COP 15 BIODIVERSITÉ ?

A. La COP 27 a refusé de tracer une trajectoire vers la COP 15 sur la biodiversité

Si l'enceinte climatique devient une enceinte climatoénergétique, que reste-t-il des souhaits de beaucoup d'acteurs de rapprocher, voire de rassembler les deux enceintes ?

Certes, sur le plan scientifique, les interactions entre réchauffement climatique et perte de biodiversité sont évidentes : le rapport « Biodiversité et changement climatique – résultats scientifiques » coécrit par des experts du GIEC et de l'IPBES, affirme que la perte de biodiversité et le changement climatique doivent être traités ensemble pour atteindre les objectifs climatiques et écologiques. Ils ont regretté que les deux sujets environnementaux aient longtemps été gérés séparément, et ont présenté les avantages conjoints de l'action climatique et de la protection de la biodiversité, en identifiant 4 piliers de convergence (Protéger, Restaurer, Gérer, Créer²⁷). Ils affirment que « la combinaison des actions positives pour le climat et la biodiversité montre qu'elle peut aboutir à l'atténuation du dérèglement climatique ainsi qu'à l'adaptation et à la protection de la biodiversité en tant que services écosystémiques ».

Mais on oublie d'évoquer l'autre face du rapport, soit les effets parfois néfastes des politiques climatiques sur le climat : les auteurs citent le reboisement et le boisement mal gérés (l'utilisation des forêts plantées comme sources de bioénergie, ayant ainsi des effets

néfastes sur le stockage du carbone, le bilan hydrique, la biodiversité et la sécurité alimentaire des écosystèmes existants), l'énergie solaire et le changement d'affectation des sols (défrichement massif), l'énergie éolienne et la migration des espèces, l'hydroélectricité et la modification des écosystèmes, l'impact des minéraux rares et critiques sur les écosystèmes marins (compte tenu de la demande croissante de métaux rares et critiques pour les produits technologiques bas-carbone, l'exploitation minière en eaux profondes a suscité des inquiétudes quant à son impact sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, dans un domaine qui est largement sous-étudié).

Le manifeste de Marseille, qui a conclu le Congrès mondial de la nature en septembre 2021 exprime aussi les convergences climat/biodiversité : « Il est impératif de réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs à l'échelle mondiale afin de limiter l'augmentation de la température à moins de 1,5°C et de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. (...) Les nouvelles technologies vertes ne doivent pas entraîner de pertes de titres de propriété foncière. De même, il conviendra d'éviter que des écosystèmes déjà sous pression ne soient confrontés à des effets négatifs supplémentaires attribuables aux politiques visant à lutter contre le changement climatique, technologies et industries émergentes comprises. Le Congrès implore les

27

- **Protéger** : réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts couplée à la préservation de la biodiversité et la conservation des écosystèmes non forestiers riches en carbone sur terre et en mer, y compris les systèmes d'eau douce et les zones côtières ;
- **Restaurer** : restauration des écosystèmes dégradés, tels que les zones humides qui sont des puits de carbone efficaces, des écosystèmes de prévention des inondations et des foyers de biodiversité ;
- **Gérer** : valorisation des pratiques agricoles, forestières et de pêche respectueuses du climat et de la biodiversité, changements dans la consommation pour réduire la pression sur les terres, optimisation de la localisation des chaînes d'approvisionnement (environ 30 % des menaces pesant sur les espèces dans le monde sont liées au commerce international des produits de base) ;
- **Créer** : verdissement urbain et soutien à la biodiversité pour réduire la consommation d'énergie et permettre aux villes de devenir des puits de carbone, possibilités d'atténuation sur les nouveaux habitats combinant des matériaux bas-carbone et des espaces pour la réintroduction de la biodiversité dans la ville, options d'atténuation combinant technologie et nature.

gouvernements de mettre en place des solutions fondées sur la nature tout en réduisant fortement les émissions de combustibles fossiles. Les solutions fondées sur la nature pourraient assurer environ 30 % de l'atténuation requise d'ici 2030, tout en contribuant à protéger les communautés et les pays vulnérables des impacts du changement climatique. Ces solutions contribuent également à la conservation de la biodiversité, ainsi qu'au soutien à l'emploi, aux moyens de subsistance et à la santé (...) L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) encourage les gouvernements à intégrer des solutions fondées sur la nature à leurs engagements au titre de l'Accord de Paris, et à appliquer le Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature pendant leur mise en œuvre ».

Ce qui reste une réalité, c'est, selon le rapport Planète vivante de 2022, la dégradation alarmante des milieux naturels qui fait perdre aux milieux leur capacité de stockage, mais aussi à émettre, à leur tour, plus de gaz à effet de serre. Donc, au-dessus de 1,5 degrés, le changement climatique deviendra la principale cause de perte de biodiversité dans les années qui viennent.

À la COP 27, des appels ont été lancés, en particulier par le WWF, ou Laurent Fabius, ancien Président de la COP 21 pour un « Accord de Paris sur la biodiversité » pour Montréal. Le président de la République française soutient d'ailleurs ce rapprochement, en considérant les questions de biodiversité comme « indissociables de celles du changement climatique ». Il a d'ailleurs annoncé le lancement d'un programme de préservation positive qui permettra d'établir des « contrats politiques et financiers avec des pays disposant d'importants écosystèmes naturels » (la Colombie, le Gabon ou encore les Philippines, etc). Il a aussi confirmé un One Forest Summit, à l'instar du One Planet Summit et du One Ocean Summit, à Libreville, au Gabon, en mars 2023.

Cependant, aucune « passerelle » n'a été inscrite dans la décision finale de Charm el-Cheikh, et la biodiversité n'est citée que dans ses « attendus », sans citer la COP 15 : Est soulignée « l'importance d'assurer l'intégrité

de tous les écosystèmes, y compris dans les forêts, l'océan et la cryosphère, et la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre Mère, (...), et la nécessité urgente d'aborder, de manière globale et synergique, les crises mondiales interdépendantes du changement climatique et de la perte de biodiversité dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que l'importance vitale de protéger, conserver, restaurer et utiliser durablement la nature et les écosystèmes pour une action climatique durable et efficace ».

On voit que l'enceinte citée est celle des ODD, pas celle de la Convention Biodiversité, ce qui est finalement logique, eu égard à la réticence de la Chine, puissance invitante pourtant. Pour comprendre ces réticences, il faut se reporter à l'histoire de la Convention sur la biodiversité, qui a été beaucoup plus difficile à négocier que la Convention sur les changements climatiques, car les questions de souveraineté des ressources sont beaucoup plus cruciales. Les instruments de mesure, dont on a vu la complexité pour les émissions de GES, sont aussi plus complexes, et les standards difficiles à définir. De plus, les échelles sont locales, et les questions d'adaptation aussi.

Le consensus autour des notions de préservation de la biodiversité est très politique, car cela touche les politiques publiques de chaque pays, et la conception qu'ils se font de l'utilisation de leurs ressources. Au-delà de l'utilisation des forêts, cela concerne les services fournis par la nature, les ressources génétiques, l'appropriation des utilisations médicales par les pays du Nord et les grands laboratoires mondiaux.

De plus, les pays en développement demandent le financement par le Nord de 100 milliards de dollars par an, puis 700 milliards d'ici à 2030, ce qui fait évidemment blocage, car les donateurs craignent de s'engager dans les mêmes impasses que pour le climat.

B. La COP 15 s'ouvre dans un climat morose

D'abord, une succession de reports a transformé cette COP en « arlésienne » ; quelques rappels :

- **Un Sommet sur la biodiversité** s'est tenu lors du débat général de la 75e session de l'ONU en 2020, afin de « donner du souffle » à la négociation sur la biodiversité. Le secrétaire général de l'ONU s'est beaucoup engagé, en insistant sur les conséquences de la dégradation de la nature bien sûr sur l'environnement, mais aussi sur l'économie, la santé, la justice sociale et les droits de l'homme. L'ONU a reconnu avoir échoué depuis 10 ans, mais a développé que la nature était résiliente et qu'elle peut récupérer si l'humanité atténue son « assaut incessant ». Lors de ce sommet, M. Guterres a mis en avant trois priorités :
1/ Les solutions fondées sur la nature doivent être intégrées dans les plans de l'après-COVID19 et de développement plus larges.
2/ Les systèmes économiques et les marchés financiers doivent prendre en compte la biodiversité et investir dans la nature.
3/ Garantir des politiques et les objectifs les plus ambitieux qui protègent la biodiversité et ne laissent personne de côté.
- **Le One Planet Summit sur la nature**, en février 2021, où la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature a été créée.
- **Le Congrès mondial de la nature**, en septembre 2021.
- **La déclaration de Kunming** : À cause du COVID, la COP a été repoussée plusieurs fois en 2020, année qui a connu des réunions virtuelles, jusqu'à une session à Rome en février 2021, et finalement une première COP s'est tenue en octobre 2021, soit un mois après le Congrès mondial de la Nature,

en grande partie virtuelle, qui a adopté la « déclaration de Kunming ».

Cette Déclaration présentée comme le cadre des négociations de la deuxième phase prévue alors en avril-mai 2022 à Kunming est présentée par la Chine comme la perspective de « vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050 ». Il comprend 17 objectifs généraux, comme l'élaboration « de mécanismes appropriés de suivi », la prise en compte « des valeurs de la biodiversité » dans les politiques ou les réglementations, la reconnaissance du rôle et des droits des peuples autochtones, l'intégration de la biodiversité dans les plans de relance, ou encore le développement des biotechnologies.

La Déclaration a été accueillie par les scientifiques positivement en ce qu'elle reconnaît la nécessité d'inverser la courbe de disparition de la biodiversité et d'assurer un chemin de restauration d'ici 2030. Le brouillon [publié début 2020, NDLR] évoquait seulement la nécessité de freiner la perte de la biodiversité encore la mise en exergue du lien entre santé et biodiversité.

Mais l'objectif de mise sous protection de 30% des terres et des mers, demandé par « de nombreux pays » n'est, pas repris, et les stratégies de protection, de restauration, et le financement sont restés flous.

Côté financement, la Chine a rompu avec sa doctrine habituelle sur les financements, et a annoncé la création d'un fonds de soutien aux pays en développement doté de 230 millions de dollars en lançant un appel aux autres pays. L'Union européenne a elle aussi indiqué doubler les financements extérieurs pour la biodiversité, soit environ 6 milliards d'euros, pour les pays « les plus vulnérables ». Une année 2022 poussive, avec deux rendez-vous, Genève en mars, et Nairobi en juillet.

- **Une année 2022 peu dynamique.**

Les négociations de Genève de mars 2022 ont acté des avancées, mais très insuffisantes, car le Brésil a bloqué tout progrès sur la conservation, tandis que les USA restent inflexibles sur les financements de 700 milliards de dollars demandés par le Sud. Un consensus se dégage sur l'annonce de la restauration de 20% des écosystèmes dégradés (mais pas 30%, objectif européen), et la protection d'un tiers des terres et des mers d'ici à 2030 au niveau mondial.

Celles de Nairobi, en juillet, ont acté l'organisation de la COP à Montréal, siège de la Convention, la Chine ayant renoncé à cause de l'épidémie, mais ont été très décevantes, tant sur le plan des différents secteurs, foisonnant, que du financement, avec des pays bloquant, comme le Brésil, rejoint par l'Argentine, au contraire du Costa Rica, le Nigeria, la Colombie, et l'Union européenne.

La COP 15 s'ouvre donc dans le scepticisme, d'autant qu'aucun Chef d'Etat n'est présent, ni la Présidente de la Commission européenne. Elle a à son agenda le bilan de la décennie 2010-2020 en matière de politiques relatives à la biodiversité et des vingt objectifs d'Aichi que les Parties se sont engagées à poursuivre, dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité. Or la grande majorité, voire la totalité des engagements internationaux sur la

biodiversité, négociés à Nagoya lors de la CdP10 (10e conférence des parties) de la CDB (Convention sur la diversité biologique), « Objectifs d'Aichi » et visant à freiner l'érosion de la biodiversité d'ici 2020, ne sont pas atteints.

La négociation portera sur le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. On l'a vu, les choses ont peu progressé dans les sessions intermédiaires, et le pire serait que la COP 15 acte le mauvais bilan d'Aichi, en reconduisant des engagements du coup non-crédibles.

À la veille de la négociation, de nombreux blocages sur l'ensemble des cibles subsistent, tant sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et la vision de plus long terme (la vision 2050). Les parties doivent tomber d'accord sur quatre priorités : la conservation, l'utilisation durable des ressources, les bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques, et les moyens. Des accords doivent être trouvés sur 22 cibles, réunies par chapitres : la réduction des menaces, la satisfaction des populations par l'utilisation durable des ressources et l'accès au partage des bénéfices, et la mise en œuvre.

Les cibles d'action de la négociation COP 15 :

1	Planification spatiale
2	Restauration
3	Protection des espaces terrestres et marins
4	Gestion pour la conservation des espèces et de la diversité génétique
5	Récolte, commerce et utilisation durable des espèces
6	Prévenir et réduire espèces invasives
7	Réduire pollutions
8	Minimiser les impacts du changement climatique
9	Assurer les bénéfices (nutrition, sécurité alimentaire, médicaments, revenus)
10	Garantir la gestion durable de tous les espaces (agriculture, aquaculture, etc.)
11	Maintenir et augmenter les contributions de la nature à la qualité de l'air, de l'eau, protection contre les événements extrêmes
12	Augmenter l'espace et l'accès aux espaces bleus et verts en espaces à haute densité de population
13	Accès et partage des bénéfices
14	Intégration des valeurs de biodiversité dans les processus de décision
15	Impact et dépendances des entreprises
16	Sensibilisation à la sur-consommation
17	Impacts et risques de la biotechnologie
18	Subventions et incitations néfastes
19	Mobilisation de ressources financières et non financières
20	Connaissances traditionnelles
21	Participation des populations autochtones et communautés locales, respect des droits, femmes, jeunesse
22	Genre

Or, quelques heures avant l'ouverture de la COP, des points de blocage sont vifs sur une dizaine de cibles, et aussi sur la convergence politique des parties tout simplement sur la conception de la sauvegarde de la nature.

Ainsi, pour illustration, la cible 3 ne fait pas consensus, car quelques parties refusent les 30% de restauration maritime. Sur la cible 7, la réduction des pollutions, il n'y a pas de consensus que ce sur un objectif chiffré. Sur la cible 8, le Brésil jusqu'alors refusait la mention de l'atténuation, ruinant ainsi le lien climat/biodiversité, reste à savoir si le nouveau Président cassera cette position. Pour la cible 10, concernant l'agriculture, l'Argentine s'oppose aux mesures de réforme de l'agriculture dans l'enceinte « biodiversité », le reporting, que vise la cible 15, est très contesté. Pour la cible 18, de nombreux pays ne veulent pas s'engager à réduire les subventions néfastes à la biodiversité, et, pour la cible 19, les pays s'opposent sur la nécessité d'un fonds nouveau, et sur le montant.

Même le cadre de suivi ne fait pas consensus, car des pays voudraient le repousser à la prochaine COP 16.

Pour conclure, la COP 15 inquiète, même si un peu de confiance a été restaurée entre le Nord et le Sud depuis Charm el-Cheikh. Mais les

négoceurs sont très différents, seuls les politiques sont les mêmes, mais ne seront pas beaucoup présents, ce qui est en soi un signe. Cette atonie, due à la conjoncture mondiale, et à une présidence chinoise très entravée sur le plan intérieur fait contraste avec la vigueur des alarmes de différents rapports, dont bien sûr celui de l'IPBES de 2019, qui mettait en lumière les cinq facteurs clé de perte de biodiversité : les changements d'usage des terres et de la mer ; l'exploitation directe de certains organismes ; le changement climatique ; la pollution ; et les espèces exotiques envahissantes.

Pour la biodiversité, le contexte énergétique est important, mais moins impactant que pour les problèmes climatiques, et on pourrait espérer que la négociation serait plus apaisée. Mais en fait, il n'en est rien, à cause des tensions alimentaires, et du problème du financement. Ceci est d'autant plus inquiétant que les rencontres de ce type n'ont lieu que tous les 10 ans, et qu'un texte final « tiède » serait un désastre pour l'avenir. La feuille de route de l'humanité est en train de s'écrire. **Comme le GIEC, l'IPBES dit qu'il n'est pas encore trop tard, mais uniquement si l'humanité rompt avec ses pratiques actuelles.**



Conclusion

Après 30 ans de COPs diverses, le besoin de constructions internationales nouvelles reflétant la réalité du monde actuel se fait jour. On a pu dire, à la fin de la COP 27, que la renonciation à la mention des énergies fossiles signifiait que le monde refusait d'« aborder le problème à la racine », en préférant guérir plutôt que prévenir. Le même risque existe pour la négociation sur la biodiversité, dans un contexte géopolitique à la fois éclaté et à cran. D'autant, comme le souligne Philippe Dessertine, que les financements nécessaires à la survie de l'humanité, pour être conséquents, doivent être rapportés à la réalité : 303 000 milliards de dollars de dettes mondiales pour un PIB de 96 milliards de dollars. Les pays pauvres ont ces ordres de grandeur en tête, soit un rapport de 1 à 3, et évidemment interrogent, en Egypte, comme au Canada, le Nord sur la destination de ces énormes volumes de liquidités...

Auteur Bettina Laville, en remerciant Romain Crouzet (Climate Chance), M-A. Martin, Administrateur du Fonds d'Adaptation (NU), et Julien Drevetton, Sciences Po Grenoble.



National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org

www.comite21grandouest.org

